

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTEME DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

**Huitième session
Genève, 5 - 9 juillet 2010**

INFORMATIONS STATISTIQUES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DU BUREAU INTERNATIONAL

Document établi par le Bureau international

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail") a conclu sa sixième session en demandant au Secrétariat d'élaborer un document examinant les tâches que le dépôt d'une demande internationale exigerait d'accomplir, et à qui elles incomberaient, en l'absence de l'exigence d'une marque de base. Par ailleurs, le groupe de travail a souhaité, afin d'établir un contexte propre aux discussions, que ce document contienne, dans la mesure du possible, des données statistiques relatives aux aspects opérationnels du travail effectué par le Bureau international*.

* Se reporter au paragraphe 101 du document MM/LD/WG/6/7.

2. Le propos de ce document est la présentation de ces données statistiques au groupe de travail. Afin de faciliter leur analyse, ces données sont soumises au groupe de travail à titre de complément d'information dans un document distinct du document sur l'évaluation des tâches devant être effectuées en l'absence de l'exigence d'une marque de base (document MM/LD/WG/8/2) actuellement examiné par le groupe de travail.
3. Les données qui figurent en annexe à ce document se présentent sous la forme d'une récapitulation statistique des opérations réalisées par le Bureau international dans le cadre du système de Madrid pour l'année 2009, mais afin d'en élargir la perspective, des informations relatives aux années précédentes sont également fournies, dans la mesure où elles sont disponibles.
4. L'annexe se compose de trois parties. La première partie présente des informations relatives au dépôt de demandes internationales auprès du Bureau international. La partie suivante présente des données relatives au traitement des demandes internationales tel que pratiqué par le Bureau international. Enfin, la troisième partie fournit des informations concernant l'administration d'enregistrements internationaux par le Bureau international ainsi que des données d'ordre logistique.

5. Le groupe de travail est invité à examiner le présent document et à prendre note du contenu de l'annexe au présent document.

[L'annexe suit]

RÉCAPITULATION STATISTIQUE CONCERNANT LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE MADRID

Partie I

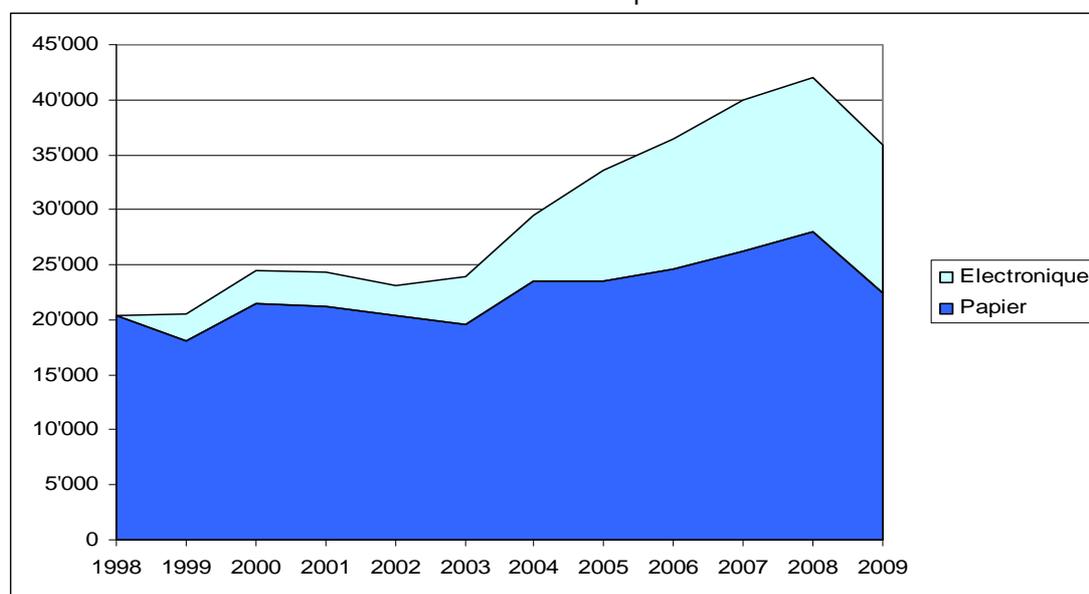
Données statistiques concernant le dépôt de demandes internationales

1. Modes et langues de dépôt

Au cours de l'année 2009, le Bureau international a reçu 35 848 demandes internationales*. Sur ce total, 37 pour cent environ (soit 13 423 demandes) ont été reçues par voie électronique, chiffre qui confirme la progression continue du nombre de demandes déposées par ce biais depuis sa mise en place au sein du système de Madrid en 1998 (voir le graphique A). 72 pour cent environ de ces demandes ont été déposées en anglais (25 833), 25 pour cent en français (9005) et presque 3 pour cent en espagnol (1010) (voir le graphique B). Ces chiffres ont induit un nombre total de 71 696 traductions effectuées par le Bureau international s'agissant des demandes internationales déposées en 2009 (voir le tableau I).

Graphique A

Demandes de marques internationales
- Mode de dépôt -



* Ce chiffre est légèrement supérieur à celui qui figure dans le Rapport annuel de l'année 2009, alors basé sur les informations disponibles au 31 décembre 2009. La récapitulation statistique a été élaborée sur la base des informations disponibles à la date du mois de mars 2010 et par conséquent tient compte des demandes internationales déposées auprès d'un Office national avant le 31 décembre 2009 et reçues par le Bureau international dans le délai requis pour conserver cette date de dépôt.

Graphique B

Demandes de marques internationales
- Langue de dépôt -

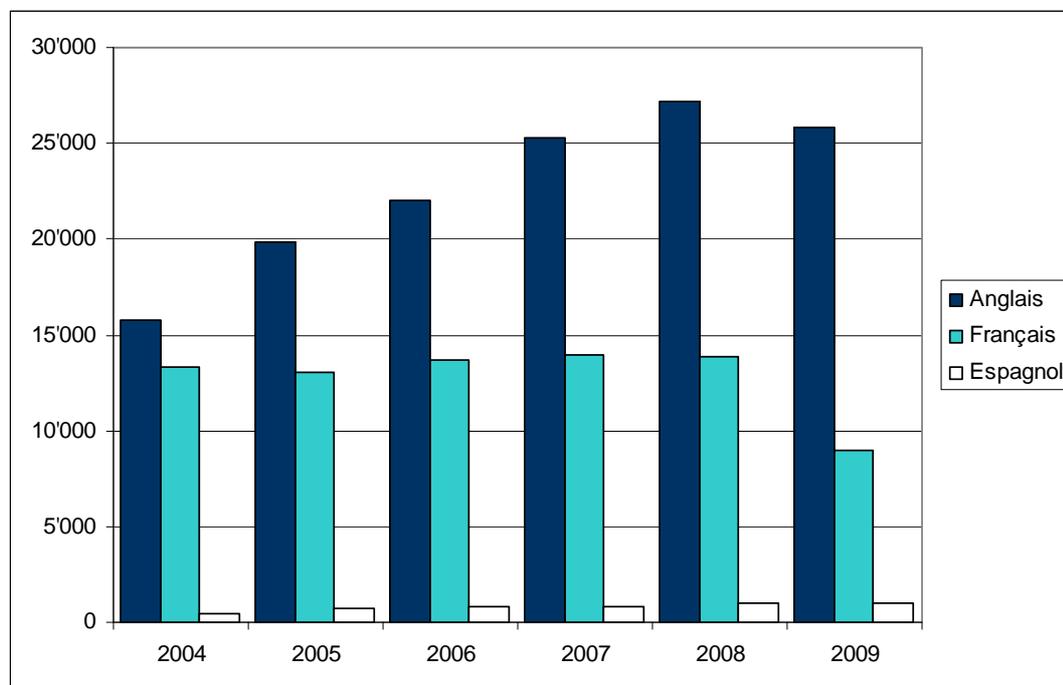


Tableau I

Traduction des demandes de marques internationales

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
en anglais	13 722	13 759	14 495	14 716	14 886	10 015
en français	16 176	20 526	22 834	26 024	28 208	26 843
en espagnol	29 048	32 877	35 663	39 190	41 046	34 838
Total	58 946	67 162	72 992	79 930	84 140	71 696

2. Représentation

En ce qui concerne l'année 2009, un mandataire était constitué dans le cadre du dépôt de pratiquement 82 pour cent de toutes les demandes reçues par le Bureau international. Ce pourcentage n'a pas connu de variation significative depuis 2005 (voir le tableau II).

Tableau IIDemandes de marques internationales
- Représentation -

	2005	2006	2007	2008	2009
demandes reçues	33 581	36 496	39 965	42 070	35 848
mandataires constitués	27 656	30 152	33 086	35 492	29 292
%	82%	83%	83%	84%	82%

3. Principaux Offices d'origine

En tant qu'Offices d'origine, les Offices ayant déposé le plus grand nombre de demandes internationales en 2009 ont été par ordre décroissant les Offices de l'Allemagne, de l'Union européenne, de la France, des États-Unis d'Amérique, de la Suisse, du Benelux, de l'Italie, de la Chine, du Japon, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, du Royaume-Uni et de l'Australie (voir le tableau III).

Tableau IIIDemandes de marques internationales
- Offices d'origine -

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
DE	5 126	5 559	5 395	5 803	5 663	6 100	6 214	4 793
EM			354	1 852	2 445	3 384	3 600	4 367
FR	3 609	3 331	3 518	3 497	3 705	3 930	4 218	3 523
US		139	1 737	2 849	3 148	3 741	3 684	3 201
CH	2 531	2 189	2 133	2 235	2 468	2 656	2 885	2 671
BX	2 467	2 189	2 482	2 426	2 639	2 508	2 668	1 968
IT	1 800	1 915	2 499	2 340	2 958	2 664	2 763	1 876
CN	241	472	1 015	1 334	1 328	1 444	1 584	1 358
JP	242	394	692	893	847	985	1 278	1 312
RU	276	502	575	605	622	891	1 190	1 068
AT	982	861	1 181	1 191	1 117	1 135	1 245	1 050
GB	670	674	917	1 016	1 055	1 178	1 162	1 007
AU	222	340	683	852	1 100	1 169	1 092	1 000
AUTRES	4 985	5 314	6 292	6 688	7 401	8 180	8 487	6 654
TOTAL	23 151	23 879	29 473	33 581	36 496	39 965	42 070	35 848

4. Désignations

Les nouvelles demandes internationales qui ont été déposées en 2009 contenaient un total de 267 333 désignations, ce qui représente une moyenne de 7,46 désignations par demande internationale. Bien que le nombre de demandes internationales ait tendance à augmenter, ce fait pourrait être attribué au nombre relativement moindre de désignations figurant dans les demandes et les enregistrements (voir le tableau IV). Les parties contractantes les plus fréquemment désignées en 2009 ont été la Chine, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, la Suisse, l'Union européenne, le Japon, l'Australie, l'Ukraine, la Turquie, la République de Corée, la Norvège, la Croatie et Singapour (voir le tableau V).

Tableau IV

Demandes de marques internationales
- Nombre moyen de désignations par demande -

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Désignations	283 365	290 870	298 200	356 539	364 725	267 283	334 598	267 333
Demandes	23 151	23 879	29 473	33 581	36 496	39 965	42 070	35 848
Moyenne	12,24	12,18	10,12	10,62	9,99	6,69	7,95	7,46

Tableau V

Demandes de marques internationales
- Nombre de désignations par partie contractante -

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CN	6 684	7 106	9 265	13 575	15 801	16 676	17 829	14 766
RU	8 312	9 006	9 940	12 813	14 432	15 455	16 768	14 150
US		238	7 109	11 863	13 994	14 618	15 715	13 406
CH	10 577	10 174	10 137	13 197	14 260	14 528	14 907	13 161
EM			114	6 309	10 640	12 744	14 502	12 564
JP	5 323	5 359	7 071	10 104	11 844	12 348	12 748	10 386
AU	3 905	4 683	5 917	7 989	9 115	9 848	10 529	8 575
UA	5 280	6 262	6 361	8 271	9 057	9 751	10 635	8 539
TR	5 458	5 878	6 272	8 602	8 958	9 377	3 844	7 942
KR		1 694	4 852	7 160	8 334	8 988	9 539	7 755
NO	6 967	6 582	6 821	8 443	9 102	9 346	9 787	7 627
HR	4 743	5 054	5 298	6 716	6 970	7 059	7 482	5 967
SG	3 547	3 708	4 451	6 127	6 717	7 005	7 607	5 957
AUTRES	222 569	232 232	214 592	235 370	225 501	119 540	182 706	136 538
TOTAL	283 365	290 870	298 200	356 539	364 725	267 283	334 598	267 333

5. Irrégularités

Plus de 34 pour cent des demandes internationales reçues au cours de l'année 2008 (14 414) et plus de 30 pour cent des demandes internationales reçues en 2009 (10 981) ont présenté une ou plusieurs irrégularités. Ceci représente une légère diminution, en termes relatifs, par rapport à l'année précédente (voir le tableau VI).

Tableau VI

Demandes de marques internationales
- Irrégularités -

Année	Demandes reçues	Sans erreur	Avec erreurs	%
2008	42 070	27 656	14 414	34,26
2009	35 848	24 867	10 981	30,63

6. En 2008, le Bureau international a envoyé 16 070 lettres d'irrégularités, 30 pour cent (4808) d'entre elles concernaient des irrégularités portant uniquement sur les émoluments et taxes, 26 pour cent (4098) concernaient des irrégularités portant uniquement sur l'indication des produits et/ou services (règle 13), 25 pour cent (3972) concernaient des irrégularités multiples, 10 pour cent (1678) concernaient des irrégularités portant uniquement sur le classement des produits et/ou services (règle 12) et 9 pour cent (1514) concernaient un autre type d'irrégularité seulement (voir le tableau VII). En outre, le Bureau international a dû procéder au reclassement des produits et/ou services à l'égard de plus de 22 pour cent (9376) du nombre total des demandes internationales reçues (voir le tableau VIII et le graphique C).
7. En 2009, le Bureau international a envoyé 11 415 lettres d'irrégularités, parmi lesquelles 35 pour cent (3966) concernaient des irrégularités portant uniquement sur les émoluments et taxes, 24 pour cent (2704) concernaient des irrégularités portant uniquement sur l'indication des produits et/ou services (règle 13), 21 pour cent (2424) concernaient plus d'une irrégularité, presque 11 pour cent (1210) concernaient un autre type d'irrégularité seulement et un peu moins de 10 pour cent (1111) d'entre elles concernaient des irrégularités portant uniquement sur le classement des produits et/ou services (règle 12) (voir le tableau VII). Par ailleurs, le Bureau international a dû procéder au reclassement des produits et/ou services à l'égard de plus de 16 pour cent (5969) du nombre total des demandes internationales reçues (voir le tableau VIII et le graphique D).

Tableau VII

Lettres d'irrégularités
- Types d'irrégularité -

Année	Lettres	Règle 12 uniquement	Règle 13 uniquement	Taxes et émoluments uniquement	Une autre uniquement	Multiples
2008	16 070	1 678	4 098	4 808	1 514	3 972
2009	11 415	1 111	2 704	3 966	1 210	2 424

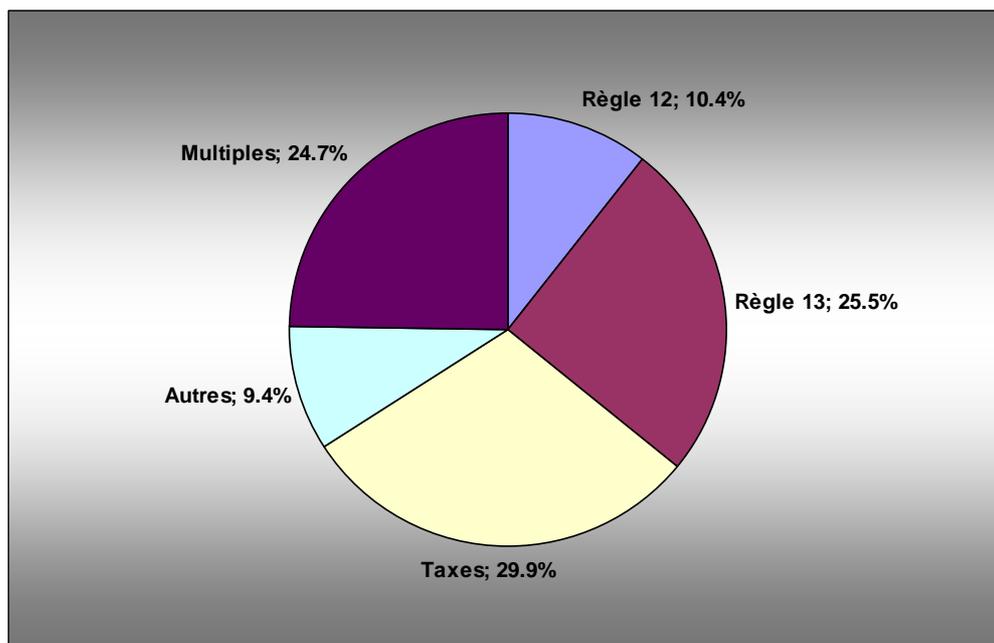
Tableau VIII

Demandes de marques internationales
- Reclassement des produits et/ou services par le Bureau international -

Année	Demandes reçues	Demandes reclassées	%
2008	42 070	9 376	22,28
2009	35 848	5 969	16,65

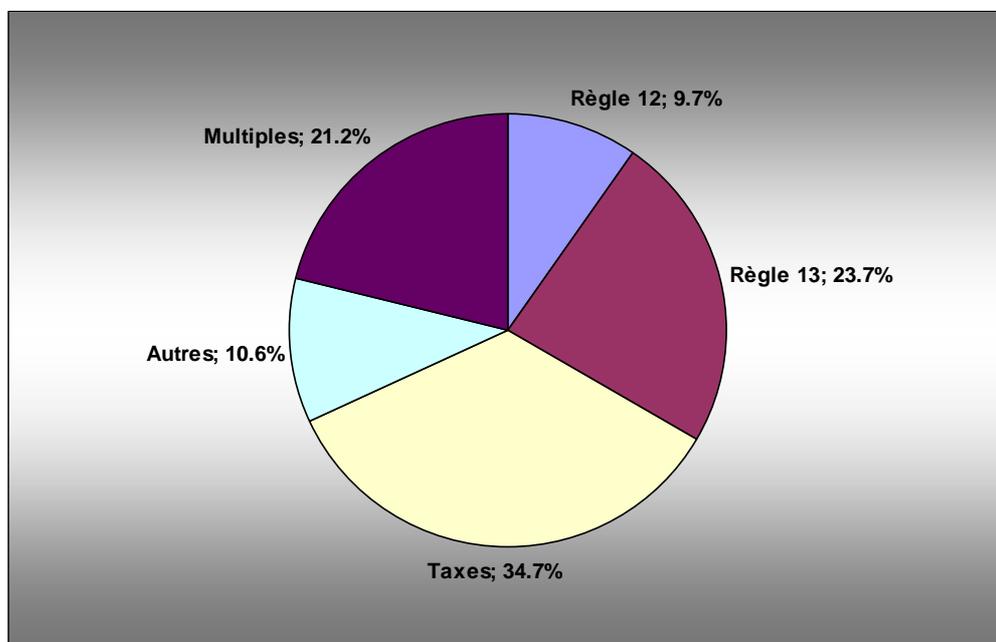
Graphique C

Lettres d'irrégularités 2008
- Types d'irrégularité -



Graphique D

Lettres d'irrégularités 2009
- Types d'irrégularité -



Partie II

Données statistiques concernant le traitement des demandes internationales

8. Comme nous l'avons précédemment observé, le Bureau international a reçu 35 848 demandes de marques internationales en 2009. Plus de 98 pour cent de ces demandes ont abouti, en ce sens qu'une demande a abouti soit à un enregistrement international soit à une déclaration d'abandon (voir le tableau IX).

Tableau IX

Bureau international
- Demandes internationales traitées -

Année	Total	Abouties	%
2006	36 496	36 496	100%
2007	39 965	39 965	100%
2008	42 070	42 051	99,9%
2009	35 848	35 253	98,3%

9. Sur le nombre total de demandes de marques internationales traitées par le Bureau international en 2009, presque 70 pour cent (24 867) ont abouti à un enregistrement sans qu'une quelconque irrégularité ait été notifiée. Ceci montre une légère progression par comparaison avec les années précédentes (voir le tableau X). Presque 25 pour cent de ces demandes internationales (8805) ont abouti à un enregistrement même après qu'une irrégularité ait été notifiée (voir le tableau XI), tandis que plus de 4 pour cent (1581) d'entre elles étaient considérées comme abandonnées (voir le tableau XII).

Tableau X

Bureau international
- Enregistrements réguliers -

Année	Total	Enregistrements réguliers	%
2006	36 496	22 748	62,3%
2007	39 965	25 565	64,0%
2008	42 070	27 656	65,7%
2009	35 848	24 867	69,4%

Tableau XI

Bureau international
- Enregistrements après irrégularité -

Année	Total	Enregistrements après irrégularité	%
2006	36 496	12 537	34,3%
2007	39 965	13 041	32,6%
2008	42 070	13 190	31,3%
2009	35 848	8 805	24,6%

Tableau XII

Bureau international
- Demandes internationales abandonnées -

Année	Total	Abandonnées	%
2006	36 496	1 214	3,33%
2007	39 965	1 361	3,41%
2008	42 070	1 205	2,86%
2009	35 848	1 581	4,41%

10. À la date du mois de mars 2010, 595 demandes déposées en 2009, soit 1,7 pour cent du nombre total de demandes déposées cette même année, étaient toujours en attente d'une résolution. Ceci correspond à 27 demandes internationales en attente au stade de l'examen par un examinateur, à 221 demandes internationales pour lesquelles une lettre d'irrégularité a été envoyée sans qu'aucune réponse n'ait encore été reçue à cette date et à 347 demandes internationales pour lesquelles une réponse à une lettre d'irrégularité a déjà été reçue mais qui sont toujours en attente d'une résolution finale (voir le tableau XIII).

Tableau XIII

Le Bureau international
- Demandes internationales en attente de résolution -

Année	Total	Examen en cours	Irrégulières en attente d'une réponse	Irrégulières réponse reçue	%
2006	36 496				0,0%
2007	39 965				0,0%
2008	42 070	1		18	0,1%
2009	35 848	27	221	347	1,7%

11. Le temps moyen de traitement d'une demande internationale régulière, à savoir d'une demande ne présentant aucune irrégularité, a été de 45 jours en 2009. D'autre part, dans le cas d'une demande considérée comme irrégulière, le Bureau international a émis une lettre d'irrégularité dans un délai approximatif de 32 jours. Toujours en 2009, le Bureau international a attendu en moyenne 48 jours avant de recevoir une réponse à une lettre d'irrégularité tandis que 65 jours supplémentaires, après la réception de cette réponse, étaient nécessaires à l'achèvement du traitement d'une telle demande, soit un temps moyen de traitement global de presque 113 jours pour les demandes irrégulières. Par comparaison aux années précédentes, ces chiffres font état d'une nette progression, évoquant également une tendance vers une amélioration du traitement (voir le tableau XIV).

Tableau XIV

Bureau international
- Temps moyen de traitement -

Année	Temps moyen de traitement des demandes régulières	Demandes irrégulières Temps moyen pour l'envoi de la première lettre	Demandes irrégulières Temps moyen d'attente d'une réponse	Demandes irrégulières Temps moyen de traitement après réception de la réponse	Demandes irrégulières Temps moyen de traitement total
2006	53,37	52,84	57,00	97,33	154,33
2007	41,11	40,54	55,44	79,79	135,24
2008	40,35	34,73	53,84	71,66	125,50
2009	44,76	31,80	47,70	65,22	112,92

Partie III

Données statistiques concernant l'administration d'enregistrements internationaux

12. En 2009, le Bureau international a inscrit 82 582 déclarations d'octroi de la protection, 266 535 notifications de refus provisoires et 10 797 désignations postérieures (voir le tableau XV).

Tableau XV

Bureau international
- Inscriptions consécutives à l'inscription d'un enregistrement international (I) -

Année	Déclarations d'octroi de la protection	Refus provisoires	Désignations postérieures
2007	66 732	255 822	12 605
2008	66 934	268 105	12 070
2009	82 582	266 535	10 797

13. En 2009, le Bureau international a inscrit 19 234 renouvellements d'enregistrements internationaux, 31 566 modifications et 7 940 rectifications, tout en délivrant 2443 extraits du Registre international (voir le tableau XVI).

Tableau XVI

Bureau international

- Inscriptions consécutives à l'inscription d'un enregistrement international (II) -

Année	Renouvellements inscrits	Modifications inscrites	Rectifications inscrites	Extraits délivrés
2007	17 411	35 456	2 916	2 368
2008	19 473	28 261	9 736	2 983
2009	19 234	31 566	7 940	2 443

14. Enfin, d'un point de vue logistique, en 2009, le Bureau international a reçu et traité 324 018 communications officielles en rapport avec des demandes de marques internationales ou des enregistrements de marques internationales et 13 967 autres éléments de correspondance officielle. En outre, le Bureau international a envoyé 270 094 notifications aux titulaires d'enregistrements internationaux, tout en répondant à environ 28 000 requêtes adressées par voie électronique (voir le tableau XVII).

Tableau XVII

Bureau international

- Correspondance administrée par le Bureau international -

Année	Communications reçues par le BI de l'OMPI	Notifications envoyées aux titulaires	Autres éléments de correspondance reçus	Requêtes électroniques reçues par INTREG
2007	326 765	224 466	18 660	--
2008	329 078	239 617	17 580	31 000
2009	324 018	270 094	13 967	28 000

[Fin de l'annexe et du document]